

M . et Mme Alain BERNARD  
54 rue des Champs  
73140 - Saint Martin la Porte

## Observations sur le

# " RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT " demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de Calypso

établi en février 2021 par S.A.S. GRANULATS VICAT

N.B. Le texte en italique servant de support aux remarques est une copie du dossier,  
*La carrière dite de « CALYPSO » est destinée à un marché local. Historiquement, cette carrière est exploitée à un rythme maximum de 150 000 tonnes par an pour répondre aux besoins locaux.*

Nous verrons ultérieurement que le terme « local » est galvaudé...

Cette carrière fermée depuis 2011 ne manque à personne (sauf aux actionnaires de Granulats Vicat).

La carrière Apprin de St Jean suffit amplement pour les besoins locaux d'autant plus qu'elle va s'agrandir.

*En effet, la carrière possède les réserves en matériaux de qualité et un accès rapide et facile aux grands axes de communication pour pouvoir être en capacité de répondre à ces besoins.*

Matériaux de qualité.. Qui a oublié le béton pourri fabriqué à partir des matériaux de cette carrière ?

Pourquoi un accès facile et rapide... etc... puisque la destination est le marché local.

### Que nous cache t-on ?

*Le village le plus proche de la carrière est celui de Saint-Martin-la Porte, situé à 1,4 km au Nord, en vis à vis du projet. (art II.1)*

Les maisons du lotissement de « La Gide » se trouvent sur le versant SUD de la vallée en face à face, à même altitude mais à 800 m à vol d'oiseau.

*La Société GRANULATS VICAT sollicite la possibilité d'augmenter sa production moyenne à 500 000 tonnes par an (avec un maximum à 800 000 tonnes par an), afin de pouvoir répondre aux chantiers locaux exceptionnels. (art II.2)*

Le seul chantier local exceptionnel est le tunnel TELT et les responsables de ce chantier ont claironné haut et fort que les matériaux sortis lors du creusement du tunnel seront sélectionnés avant d'être réutilisés et qu'ils suffiront amplement aux besoins.

Pourquoi augmenter une production qui va rester en stock (les actionnaires ne vont pas être contents), que va t-on faire de ce stock sinon l'évacuer vers le bas de la vallée avec des camions qui vont polluer et impacter toute la vallée.

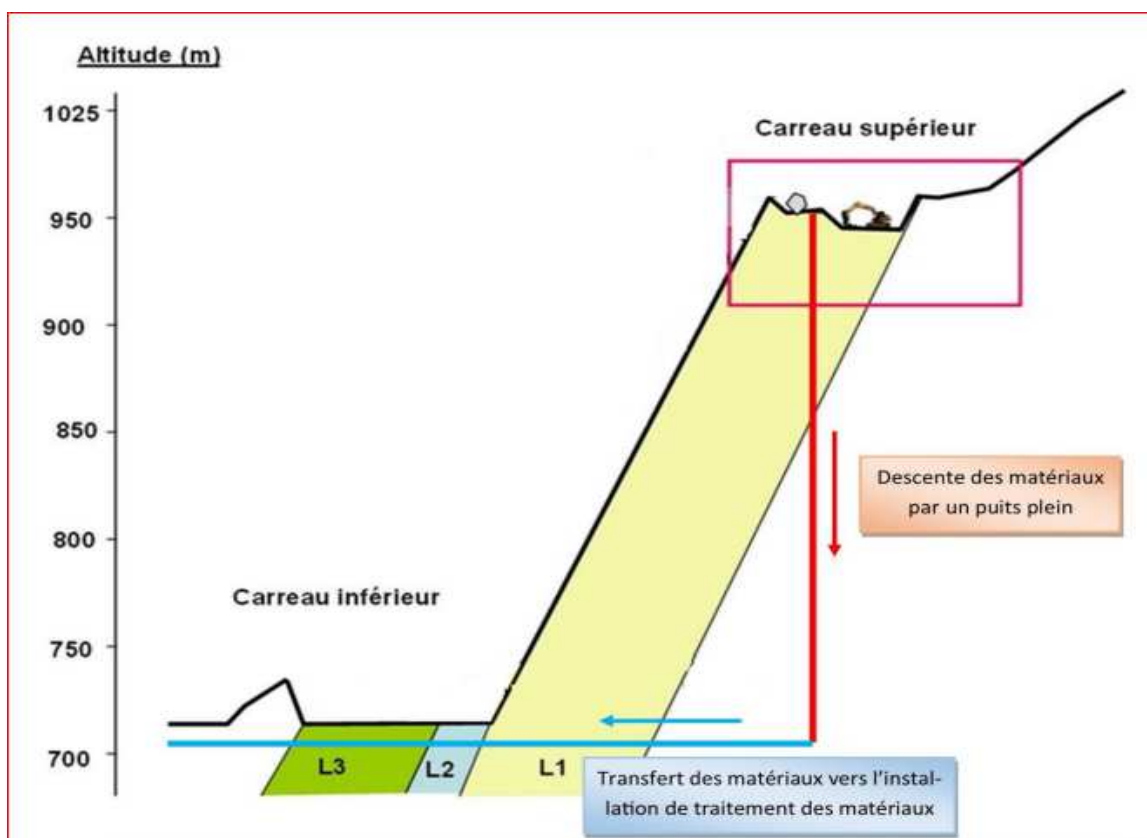
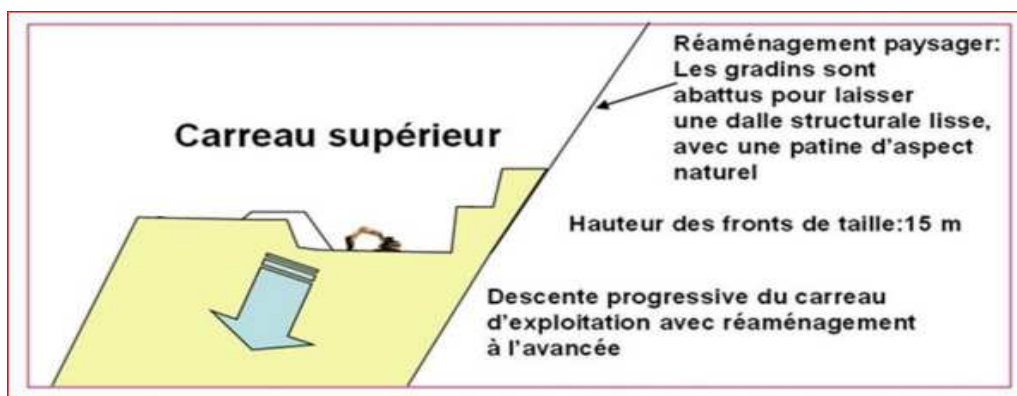
**SOYEZ SERIEUX, NE PRENEZ PAS LES HABITANTS POUR DES BILLES ...**

*Le projet prévoit également une activité connexe de transit de produits minéraux (matériaux non dangereux inertes). Ces produits sont issus de chantiers locaux du B.T.P., de type démolition ou travaux publics, ou de proviendront de chantiers locaux exceptionnels. (art II.2)*

Des matériaux du même type que les brasques qui n'ont pas été acceptées il y a quelques années.

Les chantiers locaux exceptionnels (TELT) ont déjà prévu la réutilisation de leurs matériaux.

## Principe d'exploitation



Que va t-il se passer quand l'orifice de remplissage du puits plein sera au dessus du carreau ?

Des véhicules vont descendre les matériaux et générer de la poussière comme dans les années 2005 / 2010 ou les matériaux seront-ils lancés par la falaise sans respect des

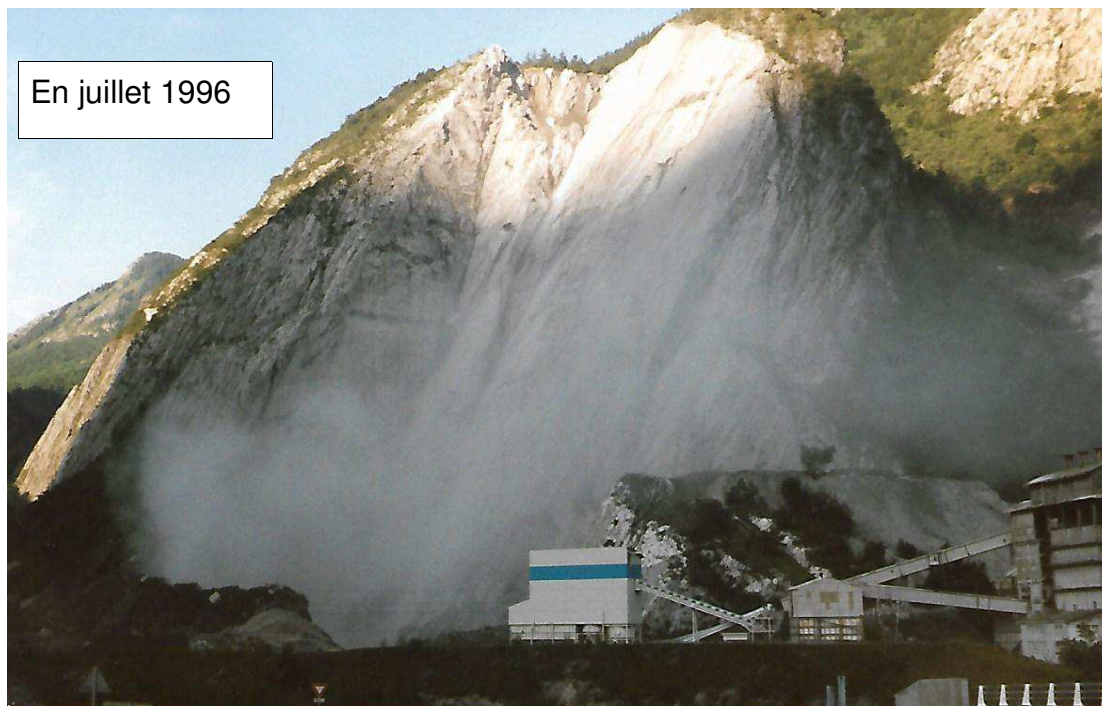
engagements comme précédemment ?

On voit bien sur la photo ci-dessous ce qui se passait en juillet 1996.

Toute la poussière poussée par le vent du sud venant de la gorge de « La Valloirette » allait vers le chef lieu.

Les habitants ne veulent plus revivre ce phénomène et ils sont prêts à se révolter comme ils l'ont fait en février 1994.

**Un petit village gaulois.... dont il faut se méfier...**



Actuellement après 10 ans d'inactivité la dalle structurale lisse a beaucoup de peine à se patiner, je ne pense pas que Granulats Vicat ait trouvé le moyen de réaliser cette patine mais va nous laisser le tout en l'état.

On a vu par le passé les engagements non tenus cités à la fin de ce document.

***Ce mode de transfert des matériaux permettra de limiter considérablement l'envol des poussières, (art II.3)***

Granulats Vicat. parle de limiter les poussières : Il y en aura quand même qui seront poussées par le vent vers le village... **NOUS N'EN VOULONS PLUS.**

***La carrière de CALYPSO appartient au Groupe VICAT depuis 1996. La Société GRANULATS VICAT exploite la carrière depuis de nombreuses années et possède de ce fait une réelle expérience de cette carrière. (art III.1)***

L'expérience du béton pourri, de la pollution atmosphérique (photo précédente), du non respect des engagements pris dans l'arrêté de 1996

*La poursuite d'une activité de carrière existante, par opposition à l'ouverture d'une nouvelle carrière, permet de s'affranchir des impacts à court terme (art III.1)*

Faux.

Il n'y a pas de poursuite d'activité de carrière existante possible puisque cette carrière a été fermée en 2011.

*L'environnement de la carrière est essentiellement industriel. L'accès se fait par un pont privé, ce qui limite la fréquentation du lieu de production par le public. (art III.4)*

Le pont n'est pas privé, il permet d'accéder au chemin en direction d'Albane qui actuellement est interdit par arrêté municipal pour des raisons de sécurité.

*Les axes de communication forment également une barrière physique aux échanges entre les deux bords de la vallée, y compris vis-à-vis des nuisances. (art III.4)*

L'autoroute A 43, la RD 1006, la voie ferrée ne sont pas des barrières physiques : les poussières passent au dessus et même se déposent sur celles-ci ce qui peut engendrer des accidents.

*L'impact sonore au niveau des plus proches habitations (hameau de la Rose à Saint-Martin-de-la-Porte) a été modélisé à partir d'un niveau sonore de base. Les résultats donnent des valeurs d'émergence conformes à la réglementation en vigueur. (art IV.5)*

Hameau de la Rose ? Nouveau hameau... Je pense que c'est le lotissement de la Gide ?

*L'exploitant propose également la mise en place d'une CLCS (Commission Locale de Concertation et de Suivi) afin de permettre à la population riveraine d'accompagner la mise en œuvre et le suivi des mesures mises en œuvre par l'exploitant. (art IV.5)*

Qui garantira les propositions de la CLCS... **C'est du bla bla**

On ne peut pas compter sur la DREAL (ex DRIRE) qui a montré précédemment son inefficacité.

*Ce mode d'exploitation par déversement dans un puits de transfert des matériaux va rester identique tout au long de l'exploitation. Le puits sera rogné progressivement, selon l'approfondissement du carreau d'extraction. (art MR.1)*

Faux.

A un moment donné l'orifice du puits sera à une altitude supérieure à celle du carreau.

Quelles mesures sont prises pour éviter les poussières durant le premier remplissage du puits.

*L'illustration ci-contre représente une installation bardée du même type que celle prévue pour Calypso en phase de forte production. (art MR.2)*

Qu'en est-il des bâtiments actuels qui font tâche dans le paysage ???

*Un contrôle des niveaux sonores, en limite de propriété et dans les zones à émergence réglementée, sera effectué une fois au démarrage de l'activité, puis tous les 3 ans au minimum (art IV.6)*

Granulats Vicat n'a jamais respecté correctement ses engagements d'arrosage, encore un écrit qui ne sera pas respecté.

*Le projet de remise en état sera mis en œuvre de manière progressive et coordonnée à l'exploitation de la carrière. (art V.2)*

Qui contrôlera la remise en état ? La DREAL ?

Au vu de son efficacité dans le passé, je doute fortement qu'elle puisse contrer une société qui ne pense qu'aux profits au détriment des habitants.

## **Au sujet de l'arrêté du 23/02/1996**

Cet arrêté n'a jamais été respecté par la société B.C.C. et tous les organismes et personnes qui auraient dû être actifs sont restés très LAXISTES mis à part la commune de Saint Martin qui a essayé de le faire appliquer mais n'a pas eu le soutien escompté (art 24)

Je suis certain que la DREAL ne fera pas mieux actuellement...

### **QUELQUES UNS DES POINTS QUI N'ONT PAS ETE RESPECTES :**

- Clôture du périmètre d'exploitation... (art 5, 6-1, 6-2,)
- Accès... (art 7-4)
- Carreau inférieur... (art 8)
- Entretien des bâtiments... (art 9)
- Pollution air et eau... (art 9, 10, 11)
- Contrôles et analyses...(art 18)

## **POURQUOI GRANULATS VICAT RESPECTERAIT MAINTENANT SES ECRITS ???**

*Suite à cette analyse forcément incomplète au vu des nombreuses pièces  
du dossier comportant des éléments contradictoires :*

**J'EMETS UN AVIS EXTREMEMENT DEFAVORABLE AU  
PROJET DE REOUVERTURE DE LA CARRIERE DE  
CALYPSO**



Les habitants de Saint Martin la Porte souhaitent décider de ce qui va se passer dans leur environnement et ne pas se laisser imposer un avenir guidé par des sociétés qui ne pensent qu'aux profits...